Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 janvier 2016
(OR. en)

14451/1/15
REV 1

LIMITE

PV/CONS 65
JAI 910

PUBLIC

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet:	**3432e** session du Conseil de l'Union européenne (**JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**), tenue à Bruxelles le 20 novembre 2015

SOMMAIRE

Page

SESSION COMMUNE AFFAIRES INTÉRIEURES ET JUSTICE

1. Adoption de l'ordre du jour 3

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A" 3

3. Attaques terroristes de Paris: échange d'informations 3

4. Actions de l'Union 4

5. Divers 4

*

* *

SESSION COMMUNE AFFAIRES INTÉRIEURES ET JUSTICE

1. Adoption de l'ordre du jour
14312/15 OJ/CONS 67 JAI 890

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A"
14320/15 PTS A 90

Le Conseil a adopté le point "A" figurant dans le document 14320/15.

3. Attaques terroristes de Paris: échange d'informations[1]

Le Conseil a exprimé toute sa compassion pour les victimes des attentats de Paris et a adressé ses plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches. Ces attentats ont été considérés comme constituant une atteinte aux valeurs européennes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

La ministre française de la justice, Mme Taubira, et le ministre belge de la justice, M. Geens, ont informé le Conseil des mesures qui ont été prises immédiatement après les attentats du 13 novembre 2015. Les deux ministres se sont félicités de la coopération opérationnelle entre les deux pays et ont insisté sur l'importance de continuer à renforcer cette coopération au niveau européen.

Le premier vice-président de la Commission, M. Timmermans, a déclaré que la Commission était à l'entière disposition des États membres et qu'elle avait déjà pris quelques mesures immédiates, notamment en ce qui concerne la présentation d'une proposition relative au trafic d'armes à feu. Il a été estimé que le renforcement des contrôles aux frontières constitue un des dossiers prioritaires nécessitant de nouvelles mesures.

Le Conseil a également été informé des résultats de la réunion extraordinaire du groupe antiterroriste qui s'est tenue le 18 novembre 2015 à la suite des attentats de Paris.

[1] À titre exceptionnel, en présence des États associés.

4. Actions de l'Union[2]

= Adoption de conclusions du Conseil
14375/15 JAI 896 COSI 152 COTER 150 COPS 358 ENFOPOL 361
ENFOCUSTOM 119 ASIM 151 CATS 118

Le ministre français de l'intérieur, M. Cazeneuve, s'est félicité de la tenue de la session extraordinaire du Conseil et a souligné la nécessité d'agir immédiatement. La France a insisté sur trois domaines dans lesquels il convient de faire des progrès immédiats: le PNR, le renforcement des contrôles aux frontières extérieures et les armes à feu.

Conjointement avec la Commission, l'ensemble des ministres ont souligné sur l'importance d'accélérer la mise en œuvre des mesures prévues dans tous les domaines évoqués dans la déclaration sur la lutte contre le terrorisme que les membres du Conseil européen ont faite le 12 février 2015 et en particulier des mesures suivantes: finaliser la directive relative au système européen de dossiers passagers (PNR), lutter contre le trafic d'armes à feu, renforcer le contrôle des frontières extérieures, intensifier l'échange d'informations, lutter contre le financement du terrorisme et renforcer la réponse pénale au terrorisme et à l'extrémisme violent.

Le Conseil a approuvé les conclusions sur la lutte contre le terrorisme figurant dans les documents 14406/15 + COR 1 + COR 2 (fr) et a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide des mesures convenues. Le thème de la lutte contre le terrorisme sera de nouveau débattu lors de la prochaine session du Conseil JAI, sur la base d'un rapport du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, qui portera également sur la prévention de la radicalisation ainsi que sur d'autres domaines évoqués dans la déclaration sur la lutte contre le terrorisme que les membres du Conseil européen ont faite le 12 février 2015.

5. Divers

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

---

[2] À titre exceptionnel, en présence des États associés.